

**Formulaire de demande de subvention pour la
destruction de nids de frelon asiatique situés
sur le territoire de la commune de Bursins**



- Nid primaire, maximum CHF 100.-
- Nid secondaire, maximum CHF 700.-

La destruction doit être effectuée par des entreprises spécialisées ou des apiculteurs formés.

Contact

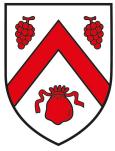
| | |
|-------------|--|
| Nom, prénom | |
| Adresse | |
| NPA et lieu | |
| Téléphone | |
| E-mail | |

Versement à l'aide financière

| | |
|--|--|
| Titulaire du compte | |
| Nom de l'institution bancaire et adresse | |
| Numéro IBAN | |

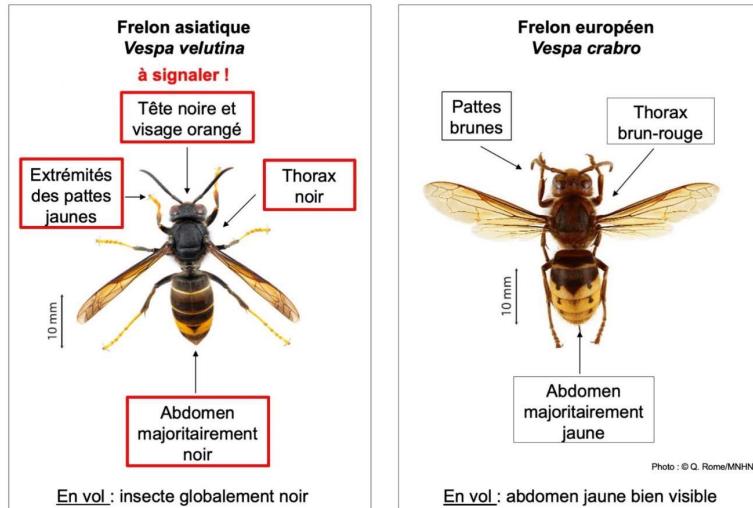
Documents à joindre à la demande

- copie de la facture
- photos du nid avant et après



Commune de Bursins

Municipalité



© Carine Vogel

Reconnaitre les nids



Le nid primaire contient la reine et une dizaine d'ouvrière : Il est formé dès le printemps, souvent proche du sol, à l'abri, dans les couverts ou dans les buissons. Il est de forme ronde de la taille d'un petit ballon avec une entrée en dessous.



Le nid secondaire est formé dès le début de l'été et peut accueillir plusieurs milliers d'individus. Il est de taille considérable, allant jusqu'au mètre, rond ou en poire. Il est souvent en hauteur, à la cime des arbres, mais peut également être proche du sol.

Que faire en cas de découverte d'un frelon asiatique ou d'un nid ?

1. Photographiez ou filmez l'insecte, le nid et tout autre découverte suspecte. Au moins un frelon asiatique doit être identifiable sur la photo ou la vidéo.
Ne vous approchez pas à moins de 5m d'un nid et évitez de le secouer.
2. Notez la date, l'heure, le lieu et l'environnement (par ex. ruches, forêt) de la découverte.
3. Annoncer le cas suspect via la plateforme suisse d'annonce pour le frelon asiatique : frelonasiatique.ch
4. Si l'observation de nid est validée, la Taskforce frelon asiatique vous contactera pour spécifier la marche à suivre.
5. Confirmer via le site frelonasiatique.ch que le nid a bien été détruit, à quelle date et par quelle entreprise.

